

Du registre aux délibérations du  
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui  
suit :

**Administration Communale**

**Séance du 26 octobre 2009.-**

**de**

**M O R L A N W E L Z**

**Réf. cc/09/10/12/JPF.-**

**ORDRE DU JOUR :**

12. Budget communal pour l'exercice 2009 après modification budgétaire  
n°2 – Augmentation de la dotation à la Zone de Police de Mariemont.-

**Sont présents :** MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;  
MOUREAU Christian, Mme INCANNELA Josée, MM. DENEUFBOURG Jean-  
Charles, DEVILLERS François, ALEV Nebih, FACCO Giorgio, Echevins ;  
MM. HUIN Michel, MAIRESSE Marceau, OTLET Paul, BODEUX Bernard, Mme  
BILLIET Virginie, MM. MARGUERITE Pascal, MONTERO REDONDO José-  
Manuel, Mmes DUPONT-LIGNY Geneviève, GONZALEZ-MOYANO Astrid,  
MATYSIAK Carine, MM. DEPASSE Michel, BUSQUIN Philippe, MATTIA  
Gerardo, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. STAQUET Frédéric, HOFF  
Jean-Marie, BUONOPANE Domenico, Conseillers communaux  
et M. BURION Michel, Secrétaire communal.

**Le Conseil Communal : en séance publique :**

Attendu que l'article 208 de la loi du 07 décembre 1998 organisant un service  
intégré, structuré à deux niveaux, il convient de considérer la dotation  
communale en faveur de la Zone de Police, comme une dépense obligatoire ;

Attendu que budget de la Zone de Police n'envisageait pas d'augmentation des  
dotations communales systématique ;

Attendu que les 4 sauts d'index depuis 2007 n'ont pas été répercutés  
automatiquement vers les dotations communales ;

Attendu qu'il en résulte une majoration des dotations communales de 4,5% ;

Attendu que cette augmentation représente pour la Commune de Morlanwelz  
la somme de 75.199,40 euros.

**DECIDE à l'unanimité ;**

- De prévoir une modification budgétaire de 75.199, 40 euros.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,  
(s) M. BURION

Le Président,  
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,